



## DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET RÉPONSES DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

### MISE EN CONTEXTE

Le mouvement prônant la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) contribue à l'émergence d'une société plus inclusive dans laquelle la diversité est célébrée comme une richesse. Les gains indéniables au niveau des droits et de la reconnaissance sociale ouvrent de nouveaux horizons aux personnes ayant une DI : accès à l'éducation, au travail, aux activités bénévoles et de loisirs, à un logement autonome, à la vie de couple, à la parentalité. En contrepartie, elles doivent s'adapter à un monde complexe, compétitif, balisé par des règles et des pratiques qui entrent parfois en contradiction. Malgré les progrès entourant l'intégration, rien ne garantit aux personnes ayant une DI une participation sociale épanouissante. Devenir un «citoyen à part entière», c'est aussi être soumis, comme tout le monde, à l'injonction du citoyen autonome et responsable, respectueux des lois. Pour certaines personnes avec une DI, la participation sociale entraîne des conséquences «négatives». Un exemple de ce type d'expérience est celui des personnes avec une DI qui entrent en contact avec le système de justice pénale en tant que *contrevenantes*. Cet Infos-Recherche porte sur des personnes avec une DI qui se sont retrouvées en prison, suite à un délit mineur.

### UNE COMPARAISON STATISTIQUE GROUPE CIBLE / GROUPE TÉMOIN

Après comparaison statistique, des différences significatives se révèlent entre les personnes du groupe cible (ayant une DI) et les personnes du groupe témoin (sans DI) :

- Une proportion plus élevée de personnes avec une DI a été condamnée en vertu d'infractions de harcèlement criminel, de méfaits, de menaces, de vols de moins de 5000\$. On constate aussi chez les personnes avec une DI davantage de bris de probation. Un plus grand nombre de personnes du groupe témoin ont commis des introductions par effraction.

### LA PRISON COMME MILIEU D'ÉTUDE

L'étude *Nouvelle normativité sociale et déficience intellectuelle : les réponses du système pénal* a été réalisée dans trois établissements de détention montréalais : Maison Tanguay, Rivière-des-Prairies et de Montréal.

Le premier volet du projet a consisté en une collecte d'informations ciblées dans les dossiers carcéraux de 41 personnes identifiées par les services correctionnels comme ayant une DI (groupe cible) et de 41 dossiers de personnes identifiées comme n'ayant pas de DI appariées sur le genre, l'âge et le dernier délit (groupe témoin). Les groupes cible et témoin comptaient chacun 30 hommes et 11 femmes âgés de 18 à 54 ans. Ce volet a permis de comparer les personnes avec et sans DI pour ce qui est du nombre et de la nature des condamnations, des sentences reçues, du nombre et de la durée des incarcérations. Ces données ont aussi permis d'établir la trajectoire pénale des personnes avec une DI.

Dans le cadre du second volet, on a réalisé des *focus groups* et des entrevues individuelles auprès d'acteurs clés : agents, conseillers et infirmiers en milieu carcéral ; agents de probation en milieu ouvert ; agents de réinsertion communautaire ; intervenants, éducateurs, psychologues et cadres en CRDITED.

Cette collecte de données qualitatives a permis de documenter la question de la présence des personnes avec une DI dans le système de justice pénale du point de vue des acteurs.

- Les personnes du groupe avec une DI ont reçu davantage de sentences à purger en communauté (sursis). Les personnes du groupe témoin ont obtenu davantage de sentences de détention discontinue (à purger les fins de semaine).

## CINQ TRAJECTOIRES PÉNALES TYPES

Les contacts pénaux des personnes à l'étude se regroupent en fonction de cinq trajectoires pénales types :

### ■ **Type : «continue»**

*Description* : contact pénal soutenu dès la majorité (18-20 ans) qui se poursuit tout au long de la vie adulte

*Particularité* : Prise en charge exclusivement pénale

*Exemple type* : 79 condamnations en 28 ans de trajectoire pénale (moyenne de 2,6 condamnations/année) / 63 sentences de détention (36% de sa vie adulte passée en détention)

### ■ **Type : «en alternance»**

*Description* : contacts pénaux soutenus entrecoupés de longues périodes d'acalmie

*Particularité* : alternance entre la prise en charge pénale et la prise en charge psychiatrique ou communautaire

*Exemple type* : 7 condamnations en 24 ans de trajectoire pénale / séquence : 4 condamnations entre 18 et 25 ans, 10 ans sans contact avec le SJP, 3 condamnations en trois ans et 4 ans sans contact avec le SJP

### ■ **Type : «événements isolés»**

*Description* : quelques contacts répartis sur une longue période

*Particularité* : Présence d'un réseau de soutien familial

*Exemple type* : 6 condamnations en 28 ans de trajectoire pénale

### ■ **Type : «tardive»**

*Description* : contact pénal tardif et soutenu (autour de 40 ans)

*Particularité* : le contact pénal coïncide avec une rupture dans le réseau de soutien informel

*Exemple type* : premier contact pénal à l'âge de 42 ans suivi de 5 condamnations en 4 ans

### ■ **Type : «événement unique»**

*Description* : condamnation unique correspondant à une sentence de détention

*Particularité* : en lien avec des délits à caractère sexuel

*Exemple type* : une seule condamnation à l'âge de 33 ans qui conduit à une période de détention (2 ans moins un jour)

## LA PERCEPTION DE LA DI CHEZ LE PERSONNEL EN MILIEU CARCÉRAL

L'analyse des notes rédigées par les membres du personnel en milieu carcéral révèle que les personnes ayant une DI en détention ne sont pas « invisibles », mais reconnues de façon informelle. Elles ne forment pas non plus un groupe homogène : elles sont « nommées » à partir de différents termes. Ces désignations peuvent être regroupées en fonction de quatre profils types :

- Le vulnérable. Rapidement identifié par le personnel de détention comme ayant d'importantes limites personnelles, les comportements et les interactions du « vulnérable » sont marqués par ses fragilités.
- Le pensionnaire. Le « pensionnaire » fonctionne bien en milieu carcéral. Le personnel le décrit comme un individu *low profile*, qui écoute et respecte les règles ; il est poli et coopératif.
- L'énervant. L'« énervant » multiplie les demandes et irrite tant les membres du personnel que les autres détenus. Turbulent et provocateur, il agit impulsivement et ne semble pas prévoir les conséquences de ses actes.
- Le dangereux. Agressif, impulsif et imprévisible, le « dangereux » enchaîne les épisodes de violence au cours desquels il s'en prend aussi bien aux objets qu'aux personnes. Peu d'indices laissent présager ses « acting out ».

Ces profils, qui rendent compte des perceptions du personnel, représentent plus qu'une simple manière de différencier les personnes les unes par rapport aux autres. À défaut d'outils d'évaluation et d'aide à la prise de décision, ils sont partie prenante du processus de régulation carcérale et semblent jouer un rôle dans les dispositions prises par le milieu carcéral : choix du secteur de détention, attribution des tâches, accès ou non aux activités. Par ailleurs, quel que soit le profil, les détenus avec une DI ne participent pas aux mesures destinées à la réadaptation et à la réinsertion, soit qu'ils ne se qualifient pas, soit qu'ils n'y voient pas d'intérêt, soit que leur secteur de détention les en exclut d'emblée.

## LES RENCONTRES INTERSECTORIELLES : LE CROISEMENT DES LOGIQUES

L'analyse de contenu des rencontres intersectorielles révèle la complexité logistique, administrative et éthique de l'interface des personnes avec une DI avec le système de justice pénale. L'élaboration de solutions transcende nécessairement chacun des secteurs concernés.

Des obstacles identifiés :

- La bonne volonté des acteurs ne suffit pas à pallier les difficultés soulevées par la problématique. Les mandats de chacun sont souvent difficilement conciliables, voire même inconciliables. Des barrières culturelles et organisationnelles complexifient le travail de chacun et rendent difficile le relais entre les différents secteurs. Une tension s'exerce entre les incitations à la participation sociale (autonomie, responsabilisation) et le désir de protéger ces personnes que l'on considère comme vulnérables.

Des solutions proposées :

- Identifier systématiquement la DI dans le cours du processus pénal. Dans certains cas, déjudiciariser ou dépénaliser (éviter la détention). Formaliser la concertation, la coordination (relais, suivis de probation) et la formation des acteurs impliqués. Créer et multiplier les ressources spécialisées (intervenant pivot, experts, installations résidentielles).

## DES PISTES POUR L'INTERVENTION

Aucune des personnes identifiées comme ayant une DI ne recevait des services d'un CRDITED. Trois personnes seulement avaient à leur dossier la mention « CRDITED », en lien avec une demande d'évaluation, les résultats d'une évaluation, une recommandation de services. Pourtant, suivant les trajectoires « en alternance » ou « événements isolés », les services ou le soutien des proches représentent un facteur de protection à l'incarcération.

En lien avec la trajectoire « continue », la détention ne permet pas aux personnes ayant une DI de réduire ou de cesser les comportements à l'origine de leur condamnation (récidives courantes). Les alternatives à la détention (par exemple : sursis, probation, travaux communautaires) sont peu adaptées et peuvent parfois contribuer à aggraver la situation des personnes ayant une DI (délits liés à l'administration de la justice, tels que les bris de probation ou les omissions de se conformer à une citation à comparaître).

Dans le même sens, l'absence de relais vers des services adaptés au moment de la sortie du système de justice pénale fait en sorte que le cadre pénal aussi bien que socio-sanitaire n'arrive pas à prévenir, diminuer ou corriger les comportements des personnes à risque élevé de judiciarisation.

## DES RETOMBÉES POUR LA PRÉVENTION

Le type de trajectoire pénale est particulièrement évident chez les participants les plus âgés. Cela va de soi : plus la durée de la carrière pénale est longue, plus la trajectoire se précise. Cependant, on reconnaît aussi chez les plus jeunes des tendances dans le contact pénal qui permettent en quelque sorte de prévoir vers quel type de trajectoire le jeune adulte semble se diriger. À partir du moment où l'on associe une personne à un type de trajectoire, il devient possible d'élaborer des actions préventives pour intervenir sur l'issue probable de la carrière pénale. On peut alors, d'une part, identifier des points de fragilités : répétition du même type de délits, fragilisation du réseau social, rupture

de services, dégradation de l'état de santé et d'autre part, agir sur les variables susceptibles de modifier le cours de la trajectoire pénale : réadaptation, soutien psychosocial, ressource résidentielle, soutien au milieu aidant. Ainsi, lorsqu'une personne se retrouve dans une situation qui s'apparente à l'une ou l'autre des trajectoires type, des mesures peuvent être mises en place pour prévenir, interrompre ou, du moins, atténuer la fréquence du contact pénal.

## UNE VOIE INCONTOURNABLE

À la lumière de la littérature et des résultats de l'étude, il apparaît que tout au cours du processus pénal, la mise en œuvre de solutions concrètes pour adapter le système se heurte à la rigidité des procédures et des règles courantes. Il en va de même lorsque l'on tente des passages vers un autre système. C'est pourquoi le travail intersectoriel constitue une voie incontournable pour aborder de façon efficace cette problématique. Les secteurs de la justice et de la santé et des services sociaux constituent des univers étanches, avec leurs règles et leur logique propre, et les voies de passage d'un secteur à l'autre sont presque inexistantes. Pour ces raisons, il s'avère primordial de multiplier les occasions d'échanges (tables de concertation, formations croisées, ententes de collaboration, etc.) entre les intervenants de différents secteurs. Ces occasions permettent de se familiariser avec le mandat de chacun, de développer une vision commune de la problématique, d'intégrer le savoir expérientiel et d'entretenir des attentes plus réalistes face aux autres. Au plan local, il semble que ce soit là les conditions minimales pour assurer la mise en place de mesures concrètes et viables. Ces mesures doivent cependant être relayées au palier central. La mise en place d'un comité interministériel est le premier pas en ce sens.

## RECONNAISSANCE

Ce projet de recherche a reçu une subvention du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC 2007-DI-121226). Il a été possible grâce à l'appui et à la collaboration des gestionnaires et des intervenants des Services correctionnels du Québec, du Réseau correctionnel de Montréal, des trois établissements de détention de Montréal. Merci aux personnes qui ont contribué aux entrevues individuelles et de groupe.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport de la recherche est disponible sur le site du FQRSC : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca>.

Une version légèrement modifiée est aussi accessible sur le site [www.interteddi.ca](http://www.interteddi.ca).

Les résultats rapportés à la section « La perception de la DI chez le personnel en milieu carcéral » sont en voie de publication :

Mercier, C., Ouellet, G. (accepté) Perceptions du personnel en milieu carcéral face aux détenus avec une déficience intellectuelle. *Journal on Developmental Disabilities*.



**ÉQUIPE DE RECHERCHE** CÉLINE MERCIER, ANNE CROCKER, GILLES COTÉ, CHERCHEURS; GUILLAUME OUELLET, COORDONNATEUR; OLIVIER CORBIN-CHARLAND, DAPHNÉ MORIN, CLAUDEL PARENT-BOURSIER, OLIVIER MAYRAND-DE ARTÈCHE; ASSISTANTS.

**RÉDACTION ET COORDINATION** GUILLAUME OUELLET, DOMINIQUE FORTIN ET CÉLINE MERCIER, ÉQUIPE DE RECHERCHE « DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT ET INTERSECTORIALITÉ »

**CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE** AGENCE MÉDIAPRESSE INC.

**INFOS-RECHERCHE ET RESEARCH NEWS** SONT PUBLIÉS PAR L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

« DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT ET INTERSECTORIALITÉ ».

**LE GENRE MASCULIN** UTILISÉ DANS CE DOCUMENT DÉSIGNE AUSSI BIEN LES FEMMES QUE LES HOMMES.

**CE NUMÉRO D'INFOS-RECHERCHE ET LES PRÉCÉDENTS PEUVENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉS GRATUITEMENT SUR LE SITE WEB :**

**[WWW.INTERTEDDI.CA/PUBLICATIONS/INFOS-RECHERCHE](http://WWW.INTERTEDDI.CA/PUBLICATIONS/INFOS-RECHERCHE)**